



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
20.09.2007

Date de la convocation des conseillers:  
20.09.2007

point de l'ordre du jour :  
16/12

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 28 septembre 2007

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hoffmann, Jaerling, Knaff, Hannen, Zwally, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.  
**Absents:** Maroldt, Snel, Huss, Roller, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Taxes de location du centre Henri Schmitz pour associations non-eschoises et pour personnes privées : modification**

Vu ses délibérations du 23 décembre 2005, respectivement 14 juillet et 22 décembre 2006 portant approbation des différentes taxes tarifs, prix et redevances communaux ;  
Vu l'article 105 de la loi communale du 13 décembre 1988 telle que modifiée par la suite ;  
Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution ;  
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**approuve  
par 8 voix oui et 3 voix non**

**les taxes de location du centre Henri Schmitz pour associations non-eschoises et pour personnes privées adaptées et refixées conformément au relevé ci-après :**

- Article 1** Les tarifs pour la location du centre Henri Schmitz pour les manifestations sportives à caractère national et international sont fixés comme suit:
- |                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| - du lundi au vendredi, par journée | 100,00 € |
| - samedi, dimanche et jour férié    | 250,00 € |
- Article 2** Aucune taxe n'est perçue pour des rencontres internationales pour jeunes de moins de 18 ans organisées par des fédérations nationales
- Article 3** Les tarifs pour la location du centre Henri Schmitz pour les manifestations non-sportives à but non lucratif sont fixés comme suit:

- a) salles d'entraînement
- du lundi au vendredi, par journée 100,00 €
  - samedi, dimanche et jour férié 250,00 €

- b) salles polyvalentes
- du lundi au vendredi, par journée 70,00 €
  - samedi, dimanche et jour férié 150,00 €

**Article 4** Les tarifs pour la location du centre Henri Schmitz pour les manifestations non-sportives tels que bals, expositions, ventes et bazars sont fixés comme suit:

- a) salles d'entraînement
- du lundi au vendredi, par journée 250,00 €
  - samedi, dimanche et jour férié 350,00 €

- b) salles polyvalentes
- du lundi au vendredi, par journée 200,00 €

**Article 5** Pour la mise à disposition des aménagements spéciaux suivants les tarifs appliqués sont:

- La pose de tapis 30,00 €
- La pose de podium 30,00 €
- L'installation de chaises 30,00 €
- Le forfait pour frais généraux (ex. eau, électricité, nettoyage, etc) 50,00 €

**Article 6** La délibération précitée du 22 décembre 2006 est abrogée.

#### **Sports scolaires et périscolaires**

**Article 1** Dans le cadre des sports scolaires et périscolaires les tarifs sont fixés par an et par utilisateur comme suit:

- Location d'un hall sportif 25,00 €
- Location de la piscine 25,00 €

**Article 2** La délibération précitée du 22 décembre 2006 est abrogée.

#### **Stades des terrains de football**

**Article 1** Le prix de la location d'un terrain de football dans le cadre de manifestations sportives est de 250 €.

**Article 2** Le prix de location d'un terrain de football pour des manifestations extra-sportives (manifestations à grand public, concerts etc.) est de 10.000 €.

**Article 3** Aux différents prix de location vient s'ajouter un forfait pour frais généraux de 100 €.

**Article 4** La délibération précitée du 22 décembre 2006 est abrogée.

En séance

Esch-sur-Alzette, le 28/09/2007

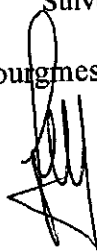
Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,



Suivent les signatures

Le bourgmestre,



date qu'en tête